

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 23 mai 2024

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

2.4.4 Conventions, subventions, tarifs et cotisations

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 18 voix pour et 0 voix contre, les tarifs.**
- **Approuve avec 0 abstention, 18 voix pour et 0 voix contre, les cotisations.**

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 31 mai 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

TARIFS 2024

Tarif n°	Tarif enregistré le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Financier	Demandeur	Objet de la demande	Montant
22	12/04/2024	Attribution	296_24	23/05/2024	Université Grenoble Alpes	UFR DEG	Frais de surveillance d'examen étudiant lavallois en situation de handicap	167,76 €
23	26/04/2024	Attribution	326_24	23/05/2024	CNRS	DRH	Organisation de la médecine du travail au bénéfice des agents du CNRS affectés à LMU	55€/agent
24	29/04/2024	Attribution		23/05/2024	Participants	UFR LLSH	Tarif du colloque : "Entre corps et esprit : les larmes"	Tarifs divers
25	13/05/2024	Attribution		23/05/2024	Bénéficiaires des prestations	UFR ST	Tarifs des prestations de l'IMMM	Tarifs divers

COTISATIONS 2024

C n°	Cotisation enregistrée le	Pour information ou attribution	Date CA	Demandeur	Objet de la demande	Montant HT ou pas application de TVA	Financier
74	12/04/2024	Attribution	23/05/2024	ID4MOBILITY IDFORCAR	Adhésion 2024	1 700,00 €	DRIS
81	25/04/2024	Attribution	23/05/2024	Talents du Numérique (TDN)	Cotisation 2024	1 580,00 €	ENSIM
83	13/05/2024	Attribution	23/05/2024	ADCUEFE	Cotisation 2024	1 200,00 €	Maison des Langues